

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAVAUD, GODROY, et M^{lle}
JAVIERLET, Libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 15 «
Trois mois. 5 25 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La partie officielle du *Moniteur* contient :
1^o Un décret qui convoque le Sénat et le Corps-Législatif, pour le mardi 26 décembre ;
2^o Un décret qui prohibe l'exportation des grains et farines jusqu'au 31 juillet 1855.

On écrit de Leipsick au *Moniteur* :

« D'après les journaux allemands, un nouvel acte additionnel au traité austro-prussien, du 20 avril, a été signé, à Vienne, le 26 novembre. La Prusse consent à reconnaître que les quatre garanties devront servir de bases aux négociations futures pour le rétablissement de la paix. En outre, le gouvernement prussien s'engage à défendre l'Autriche contre toute attaque des troupes russes, soit sur son propre territoire, soit dans les Principautés du Danube.

« Si l'on veut comprendre la portée de cet arrangement, il faut se rappeler que, jusqu'à ce jour, le cabinet de Berlin niait que les obligations, maintenant explicitement définies, fussent contenues dans le traité du 20 avril, et refusait de prendre aucune mesure en conséquence.

« Le cabinet de Vienne, de son côté, disait que les engagements dont il s'agit étaient renfermés dans le traité, et qu'il n'y avait pas lieu à signer une interprétation de ce traité. L'Autriche a transigé sur la forme, en consentant à la signature de l'acte du 26 novembre. La Prusse a cédé sur le fond, en admettant, catégoriquement et expressément, tout ce que l'Autriche voyait, dès l'origine, dans le traité du 20 avril. Le rapprochement des deux gouvernements allemands s'est donc opéré sans qu'aucun des engagements pris par l'Autriche, vis-à-vis de la France et de l'Angleterre se trouve affaibli, et l'on ne peut que se réjouir de voir cette puissance débarrassée des préoccupations secondaires que lui causait l'opposition de la Prusse, et assez libre de ses mouvements, pour pouvoir désormais consacrer tous ses efforts à la question principale. »

Une dépêche de Vienne, apportée par les journaux anglais, nous donne l'analyse des quatre paragraphes dont se trouverait composé l'article additionnel au traité d'avril :

1^o On considérerait comme *casus belli* une attaque contre le territoire autrichien ou les troupes autrichiennes dans les Principautés ; 2^o la Prusse admet que l'Autriche puisse éventuellement prendre l'offensive ; 3^o l'Autriche réserve son droit d'action indépendante ; 4^o l'Autriche et la Prusse feront, le 30 novembre, à la Diète, une motion en faveur du traité d'avril dans son entier. »

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Un officier des chasseurs d'Afrique écrit du camp de la Crimée :

« J'aurais voulu dater ma lettre de Sébastopol même, mais la vigoureuse résistance que nous opposent les Russes et que leur facilite leur luxe excessif en artillerie et munitions de guerre, ne me le permet pas encore.

« Nous sommes toujours marchant lentement, mais sûrement, contre ce nid à canons, canonnés et canonnant. Nous y entrerons ; mais la patience et la persévérance doivent être dans ce moment les qualités qui nous distinguent. L'impatience publique nous trouve, sans doute, lents à la contenter ; mais les obstacles sont grands et nous les surmonterons. Vous savez, sans doute, la position admirable que nous occupons : elle est un peu grande, mais formidable par ses défenses naturelles et tous les travaux que nous avons faits.

« L'armée russe après avoir reçu de nombreux renforts d'Odessa et de Bucharest, a voulu, dimanche dernier, 5 novembre, tout bonnement nous jeter à la mer. A la pointe du jour et la faveur d'un brouillard épais ; ils ont fait un effort formidable à la gauche de notre ligne défensive, gardée par les Anglais. Ceux-ci, surpris, se sont bravement défendus, mais les Russes étaient déjà arrivés sur leur camp lorsque nos troupes sont arrivées. L'artillerie russe, postée sur les hauteurs en arrière de

l'infanterie, nous faisait un mal assez grand, lorsque notre brave infanterie, conduite par le général Bosquet, s'est jetée sur l'infanterie russe et l'a culbutée à la baïonnette. Alors Anglais et Français, mêlés sans distinction de régiments, ont précipité les Russes dans les ravins par lesquels ils étaient arrivés, et l'action, de meurtrière, est devenue un véritable massacre.

« Les soldats, las de tirer, faisaient rouler des quartiers de roche sur la tête des ennemis. Ces ravins, à la fin de l'action, ressemblaient à de monstrueux charniers humains, où les hommes étaient en tas.

« Le combat d'Inkermann est le digne pendant de l'Alma. Pendant l'action, la place faisait une vigoureuse sortie sur nos travaux, sortie vigoureusement repoussée ; mais le brave général de Lourmel a eu la poitrine traversée d'une balle ; il est mort le 8, regretté de tous. Le colonel de Camas, du 6^e de ligne, est tué, ainsi que les deux chefs de bataillon du 26^e.

« Les Russes achèvent les blessés ; aussi l'exaspération est grande et l'indignation générale ; les Anglais surtout sont en fureur ; dans une redoute gardée par un bataillon de la garde anglaise, ce bataillon, forcé de faire un mouvement rétrograde, y avait abandonné deux officiers et vingt soldats blessés. Ces malheureux, après la reprise de cette position, ont été retrouvés cruellement mutilés par les Russes. C'est affreux. Les prisonniers russes racontent qu'on dit que, s'ils tombent entre nos mains, ils subiront les plus atroces supplices. Ces prisonniers, du reste, sont sales. Il y en a de tout âge ; ils sont doux et ont l'air d'esclaves qu'ils sont.

« Le régiment des Turcs a été magnifique au combat d'Inkermann, et a conquis les sympathies de tous.

« Je ne veux pas terminer sans vous dire combien nos soldats sont beaux. Quelle brave race d'hommes que ces petits fantassins ! Les Anglais sont dans l'admiration en les voyant combattre. Aussi quel brillant, quelle ardeur ! nous sommes encore les maîtres en fait de guerre.

FEUILLETON

MA VIE POUR UN RÊVE.

(Suite.)

Je restai quelque temps immobile à la même place, la voiture avait disparu à l'angle d'une rue ; j'étais triste, j'avais le cœur gros, serré, et les yeux pleins de larmes. Pourtant ce n'était encore que le commencement de mes souffrances. L'amour ne devait être pour moi qu'un écueil contre lequel je devais me briser un jour.

Je me rappelai tout-à-coup la lettre que madame de Lucques m'avait donnée ; et me dirigeant vers la poste je ne pus m'empêcher de jeter un regard curieux sur l'enveloppe. Elle était adressée à un capitaine d'infanterie. Était-ce un frère ? un parent ? un ami ? Telles furent les questions que je me fis, et en sentant le pain à cacheter encore humide j'eus un instant la mauvaise pensée de décacheter cette lettre ; mais je reculai bientôt devant cette infamie.

Je me rendis à l'hôtel des Empereurs, où je devais passer la nuit ; j'errai ensuite toute la soirée dans les rues de Marseille, où le bruit étourdissant que font les insupportables matelots ne parvint même pas à me distraire de mes préoccupations amoureuses.

Il me tardait de quitter cette ville et d'être au moment de mon départ ; un pressentiment me disait que je retrouverais à Lyon cette jolie Ernestine, but constant de mes pensées, vision de mes rêves.

Ce lendemain tant désiré arriva enfin ; je quittai Marseille sans l'ombre de regret et sans doute au grand scandale de ses habitants s'ils eussent pu lire au fond de ma pensée. Je ne vous parlerai pas des incidents de mon

voyage jusqu'à Lyon, mes chers lecteurs ; il se fit avec une lenteur et une monotonie désespérante à mon gré. J'étais si pressé d'arriver, que je traversai le pays, d'ailleurs très-peu pittoresque, sans le remarquer. J'arrivai à Lyon le lendemain à neuf heures du matin, et la première chose que je fis en descendant de voiture fut de m'informer de madame de Lucques au bureau des Messageries. On me dit qu'elle devait être à Lyon ou à Mâcon puisqu'elle avait retenu une place pour cette dernière ville où on devait la prendre trois jours plus tard pour la mener à Paris. Je m'empressai de retenir aussi une place de coupé dans la même voiture qu'elle, ayant bien soin, de peur d'oubli de la part d'un employé, de me faire inscrire immédiatement sur la feuille où je voyais déjà son nom. Je me fis ensuite conduire à l'hôtel de Milan sur la place des Terreaux, et me disposai bientôt à parcourir les principaux quartiers de la ville où le hasard pouvait me faire rencontrer l'inconnue que j'aimais déjà de toutes les forces de mon âme. J'explorai vainement une partie de Lyon ; je fus assez malheureux pour ne pas l'y voir. J'allai le soir au grand théâtre, mais je ne fus pas plus heureux. Je rentrai chez moi de bonne heure, voulant le lendemain assister au départ des bateaux à vapeur, et le premier partait à cinq heures du matin. Malgré l'état de fatigue dans lequel je me trouvais, je dormis fort peu et à quatre heures j'étais déjà en observation.

Huit heures allaient sonner et le quatrième bateau allait partir ; je commençais à désespérer, quand je vis arriver l'inconnue, suivie d'un garçon d'hôtel qui portait ses bagages ; je courus à la voiture où se trouvaient les miens, et quand je l'eus vue traverser d'un pas léger et tremblant le petit pont qui conduisait au bateau, je procédai

à mon tour à mon embarquement. Je fis mettre mes bagages près des siens pour descendre à Mâcon, car je supposais à bon droit qu'elle se dirigeait vers cette ville où elle séjournerait probablement jusqu'au moment de son départ pour Paris. Elle était descendue au salon des premières. Comme le temps était magnifique, je restai sur le pont, où elle ne tarderait sans doute pas à monter. Effectivement à peine eûmes-nous entendu sonner la cloche du départ et viré de bord qu'elle parut sur le pont, comme je l'avais espéré et prévu.

Madame de Lucques était plus belle et plus radiante encore que la première fois que je l'avais vue. Elle avait laissé sa toilette de voyage pour en prendre une de ville et par conséquent plus soignée. Plus d'un voyageur admira la belle jeune femme et eut le mauvais goût de l'admirer tout haut. Une vive rougeur lui monta au front ; je m'approchai d'elle alors et la saluai profondément, voulant lui épargner l'ennui de se trouver seule au milieu de gens assez grossiers pour lui manquer de respect. Elle parut deviner mon intention et m'accueillir avec bienveillance. Elle savait qui j'étais ; je n'étais donc plus tout-à-fait un étranger pour elle. Je l'avais dit dans la voiture de Toulon à Marseille en racontant à l'abbé et à madame de Lucques quelques phases de mon dernier voyage maritime.

— Quel singulier hasard, Monsieur ! me dit-elle, je ne m'attendais certes pas à vous rencontrer ici.

J'étais tellement ému que je balbutiai machinalement ces quelques mots :

— Je serais trop heureux, Madame, si je pouvais vous être encore utile à quelque chose. — Merci, Monsieur, pour vos bonnes intentions. Vous allez à Paris directement ? — Non, Madame, j'y vais en flâneur, je m'arrête

» Un Anglais me disait : Quand j'ai vu arriver les Français à notre secours, j'ai cru voir arriver mon père et ma mère. Pourtant nous n'avons pas de femmes parmi nos troupiers. (Constitutionnel).

L'Indépendance belge vous apporte aujourd'hui les rapports des généraux Dannenberg et Timofeïeff sur la bataille d'Inkermann et sur la sortie de la garnison de Sébastopol, dans la même journée. Ces rapports, à vrai dire, ne contiennent rien de bien nouveau. Nous en extraierons cependant les passages suivants :

« Le lieutenant-général Soimonoff, qui commandait la colonne de droite, eut ordre de ranger ses troupes en bataille avant la pointe du jour, et d'exécuter un mouvement offensif, en appuyant son flanc gauche sur la rive gauche du ravin nommé Kilène-Balka, afin que, profitant des facilités que le terrain offrait à ses mouvements et pour l'action, il détournât les forces de l'ennemi, disposées près de la naissance du ravin. La colonne de gauche, sous le commandement du lieutenant-général Paouloff, eut ordre d'occuper, avec 12 bataillons des régiments de chasseurs d'Okhotsk, de Borodins et de Tarontins et deux compagnies du 4^e bataillon de tirailleurs, et de balayer les défilés couverts d'épaisses broussailles situés au-delà de la Tcherniaïa-Retchika, tandis que le reste des troupes avancerait par la nouvelle route, dite des sapeurs. Ensuite, se formant en bataille entre le ravin Kilène-Balka et les défilés en question, cette colonne devait agir à la même hauteur que celle du lieutenant-général Soimonoff. — Bien malheureusement, la colonne du lieutenant-général Soimonoff, au lieu de prendre la direction indiquée ci-dessus, passa sur la rive droite du ravin Kilène-Balka, et, dès le point du jour, se porta rapidement en avant, mouvement auquel elle fut du reste forcée par le feu violent de carabines de l'ennemi.

» Vers 8 heures du matin, après une marche entrapée par les plus grands obstacles, le reste des troupes de la colonne de gauche arriva aux hauteurs escarpées.

Après avoir ainsi expliqué le manque d'ensemble de l'attaque, le général Dannenberg reconnaît qu'il a dû céder devant l'opiniâtreté de la défense des Anglais et l'impétuosité des troupes françaises.

Le prince Menschikoff complète son rapport général, en faisant ainsi l'apologie du courage des fils du Czar, que les armées alliées n'avaient point aperçus cependant sur le champ de bataille.

« Je ne remplirais pas mon devoir sacré et loyal envers Votre Majesté Impériale et la Russie entière si je gardais le silence sur quelques particularités des dangers dans lesquels Leurs Altesses se sont trouvées.

» Après avoir montré sur le champ de bataille, toute l'étendue de leur courage et de leur sang-froid, Mes Seigneurs les Grands-Ducs désirèrent visiter dès le même jour les bastions et les batte-

ries, afin de porter de vive voix aux braves marins le remerciement du Monarque, en exécution de vos ordres. En ce moment, presque toutes les batteries étaient en action, et particulièrement au Kourgane-Malakhoff; le feu était incessant au point que le sifflement des boulets et même des balles de carabines accompagna les Grands-Ducs pendant tout le chemin qui conduit à ce bastion. Au Kourgane-Malakhoff, l'ennemi offrit aux défenseurs de Sébastopol une occasion précieuse d'unir leur courage éprouvé à la première manifestation de celui des fils bien-aimés de la Russie. En présence de Leurs Altesses et presque à leurs pieds, deux boulets ennemis tombèrent dans le parapet; un 3^e, qui atteignit le merlon, couvrit de terre les servants de pièces, et enfin, comme pour couronner l'épreuve, une bombe détruisit un bâtiment sous leurs yeux, tandis qu'à quelques pas de là Leurs Altesses animaient les combattants par les paroles flatteuses de Votre Majesté.

» Votre Majesté Impériale comblerait de joie toute l'armée confiée à mon commandement, en conférant à Leurs Altesses l'ordre du mérite militaire qui leur est décerné à l'unanimité dans la pensée de chacun de nous. L'ordre de Saint-George de la 4^e classe pour la bravoure accordé par Votre Majesté à Leurs Altesses qui l'ont mérité, serait aussi une marque de haute et digne faveur pour toutes les troupes qui me sont confiées.

L'Invalide russe ajoute : « Un témoignage si flatteur, rendu par le commandant en chef, des vertus guerrières déployées par ses plus jeunes fils aux yeux de l'armée entière, a causé une joie sincère au cœur paternel de l'Empereur. — Sa Majesté Impériale, conformément à la proposition de l'aide-de-camp général prince Menschikoff a daigné conférer à Leurs Altesses Impériales les grands-ducs Nicolas Nicolaiévitch et Michel Nicolaiévitch, l'ordre de Saint-Georges de la 4^e classe. »

On écrit de Kischeneff, 26 novembre : — « L'armée russe sur le Pruth, se concentre rapidement. On élève des ouvrages immenses dans le voisinage de Mohilew, sur la ligne du Dniester. — La marche des troupes pour renforcer l'armée de Crimée a cessé. — L'alarme du cabinet de Saint-Petersbourg résulte de ces mouvements. — Omer-Pacha est parti pour la frontière de Russie. — Havas.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : Damas, 5 septembre. — Les sœurs de la charité de Saint-Vincent-de-Paul sont arrivées à Damas il y a dix jours. Elles étaient accompagnées de M. l'abbé Le Roy, préfet apostolique des missions lazarisites en Syrie et en Egypte, et de la sœur Gélas, supérieure de l'établissement des sœurs de Beyrouth.

» Depuis cinq jours, le dispensaire (salle de consultations, de pansements et de distribution de remèdes) est ouvert. Le nombre des malades pauvres de toutes les religions qui s'y sont jusqu'ici présentés s'élève, en moyenne, à cent par jour.

Elle allait m'interrompre, mais je ne lui en laissai pas le temps.

— Oh ! rassurez-vous, Madame, je fais un rêve que je veux prolonger seulement jusqu'à Paris, rien de plus, je vous jure.

Cet aveu partit malgré moi, mais il fut dit avec un tel accent de vérité, de tristesse et de respect, que la femme la plus susceptible n'avait pas le droit de s'en offenser.

Madame de Lucques, avec la bonté de cœur qui la caractérisait, se contenta de me répondre :

— Rêve de fou, rêve impossible, Monsieur, et qui passera comme tout songe doit passer. — Dieu le veuille, Madame ! — Sans aucun doute, Monsieur, reprit la jeune femme après quelques minutes de silence, et avec un accent de fermeté qui me domina complètement, et pour chasser ce rêve le plus tôt possible, vous ne descendrez pas à Mâcon.

Je ne répondis pas, et mon cœur se serra douloureusement.

— Vous hésitez, Monsieur? reprit madame de Lucques avec un regard qui me bouleversa. — Vous le voulez, Madame? — Je n'ai pas d'ordre à vous donner, Monsieur, mais je le désire.

Pour toute réponse, j'appelai le portefaix chargé de placer les bagages sur le bateau, et le gourmandai sur sa prétendue maladresse d'avoir mis les miens avec ceux des voyageurs descendant à Mâcon, lorsque j'allais à Chalon.

Il se hâta de réparer sa soi-disant erreur.

— Puisse, Madame, l'empressement que je mets à exécuter votre désir vous prouver toute la sincérité du sentiment que vous m'avez inspiré. — Pas un mot de

» L'école des filles est également ouverte. Elle compte 120 élèves. Des fonctionnaires musulmans ont déjà fait des démarches auprès de la supérieure pour y faire entrer leurs filles.

» L'ouvroir enfin (salle d'apprentissage pour la confection de vêtements) fonctionnera sous peu de jours. Ces heureux et rapides résultats sont dus principalement au zèle persévérant de M. l'abbé Guillot, supérieur des Lazaristes à Damas, qui avait tout préparé pour cette installation, et au dévouement de M. le docteur Faure, médecin sanitaire du gouvernement français. M^{me} la supérieure de Beyrouth, qui est venue prêter à l'établissement naissant l'appui de son expérience, n'a pas peu contribué non plus à assurer le succès de cette création.

» Partout, sur leur passage, nos sœurs recueillent des témoignages d'admiration et de respectueuse sympathie. Leur réputation de Beyrouth les avait précédées. Les musulmans soignés par elles dans cette dernière ville, les ont reconnues, et leur ont exprimé publiquement leur gratitude.

» Tout le monde sait ici que cet établissement s'est fondé avec l'appui et le concours du Gouvernement français, et les populations font remonter jusqu'à l'Empereur l'hommage de leur vive reconnaissance.

REVUE DES JOURNAUX.

M. Saint-Ange, dans le *Journal des Débats*, revient sur la bataille d'Inkermann et particulièrement sur le plan des Russes de s'emparer du camp anglais, de descendre de la sur les travaux de siège, de couper les communications de l'armée assiégée avec Balaklava et de prendre à revers la ligne de circonvallation, pendant que le général Liprandi, pénétrant par la route de Balaklava, aurait fait sa jonction avec le reste de l'armée russe entre cette ligne et celle des tranchées. Si cette grande et habile manœuvre réussissait, dit M. Saint-Ange, l'armée combinée, attaquée à dos, était forcée d'abandonner ses travaux de siège et de se faire jour au travers de l'armée ennemie pour regagner les deux ports de dépôt, de Balaklava et la baie de Kamich. Dès lors, chacune des deux armées alliées pouvait se trouver acculée à la mer. — Tel était le plan d'opération des Russes, comme ils en sont convenus eux-mêmes depuis, plan un peu ambitieux peut-être, mais savamment concerté à Saint-Petersbourg, et, dit-on, par l'empereur Nicolas lui-même, qui envoyait ses deux fils en Crimée pour en assurer l'exécution par tous les moyens imaginables.

En rédigeant cet aperçu général de la bataille d'Inkermann, nous avons voulu montrer que la clef stratégique de la grande opération russe était la hauteur négligée par les Anglais, sur le plateau de laquelle les Russes se sont efforcés de mettre en batterie 42 pièces de canon qui ont fait tant de mal à nos alliés. Nous pensons bien que depuis la bataille les Anglais auront convenablement fortifié cette hauteur si importante.

plus, Monsieur, car vous me mettriez dans la dure nécessité de devenir impolie avec vous en cessant de vous parler et en me forçant à oublier tous les égards que vous avez eus pour moi dans le cours de ce voyage.

Je changeai de conversation et fis de vains efforts pour devenir un peu moins stupide.

Madame de Lucques avait dû recevoir une instruction du premier ordre. Elle joignait à cela beaucoup d'esprit naturel et une grande sensibilité. C'était une de ces natures d'élite comme on en rencontre rarement et avec lesquelles on voudrait passer sa vie.

Un fatal son de cloche vint interrompre notre douce causerie. On approchait de Mâcon. Je tressaillis douloureusement en songeant que je ne pouvais plus y descendre sans manquer à ma parole.

— Madame, dis-je avec une douleur concentrée, vous me permettez au moins de continuer mon voyage avec vous, si le hasard permet que je me trouve encore à Chalon quand vous y passerez. — Je ne sais pas quand je partirai, Monsieur, ni quelle route je prendrai; aussi je vous engage à arriver vite à Paris et à vous réveiller plus vite encore, car votre rêve pourrait bien, en se prolongeant davantage, devenir un cauchemar.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 30 NOVEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 94 75.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 70 60.

BOURSE DU 1^{er} DÉCEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 94 30.

5 p. 0/0 baisse 90 cent. — Fermé à 69 70.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Le Pays résume les nouvelles du jour, reproduit les documents extraits du *Moniteur* et des feuilles étrangères, sans rien faire connaître de nouveau.

M. Cauvain, dans le *Constitutionnel*, s'élève contre la suppression des circonstances atténuantes en matières criminelles réclamée par certains jurisconsultes.

M. Cauvain estime, comme Montesquieu, que la cause des relâchements est dans l'impunité des crimes et non dans la modération des peines.

Nous lisons dans le *Constitutionnel*, sous la signature Boniface :

« Plusieurs journaux étrangers ont parlé des dispositions où serait la Russie d'entrer en négociation avec les puissances occidentales. Le cabinet de St-Petersbourg aurait, dit-on, informé la Prusse qu'il était prêt, pour épargner à l'Allemagne les malheurs de la guerre, à traiter sur la base des quatre garanties stipulées dans les notes du 8 août. Les journaux dont il s'agit s'expriment en termes trop vagues au sujet de cette démarche, pour que nous puissions en apprécier exactement la portée. Il ne nous paraît pas douteux, toutefois, que les dispositions attribuées à la Russie ne soient un suprême effort tenté par cette puissance pour jeter un nouveau germe de désaccord au sein de la Confédération. — D'ailleurs, nous sommes sûrs à l'avance que la Russie, se réserve une porte de sortie. On se rappelle que, l'année dernière, le cabinet de Saint-Petersbourg avait également accepté la célèbre note de Vienne, mais qu'à peine son acceptation formulée, il donna de cette note un commentaire qui en changeait radicalement le sens et qui la ramenait purement et simplement aux propositions faites à Constantinople par le prince Menschikoff. Nous ne serions pas surpris que le gouvernement russe consentit à admettre les quatre garanties à la condition de pouvoir les interpréter à sa manière. Mais les leçons du passé ont profité à la diplomatie européenne. Rien ne modifiera la réso-

lution formelle des grandes puissances allemandes et occidentales, de ne traiter que sur des bases précises, et obtenir une paix assez bien définie par elle-même pour exclure tout commentaire. »

On lit dans la *Patrie*, sous la signature Mouttet :
« La nouvelle de l'envoi de deux divisions françaises dans les Principautés danubiennes, qui a été transmise à Berlin par le télégraphe, a produit dans toutes les parties de la population de cette ville une sensation profonde. On veut trouver dans cette mesure l'indice d'une attitude plus décidée et plus militante, que prendrait prochainement l'armée autrichienne d'occupation dans la Moldo-Valachie.
« Les meneurs du parti russe à Berlin n'ont pourtant pas encore renoncé à tout espoir de nouveaux délais. Aux demandes catégoriques que l'Autriche paraît disposée à faire à la Diète de Francfort pour obtenir de la Confédération un appui matériel dans la lutte qui peut s'engager, les diplomates prussiens projettent d'opposer un nouveau moyen dilatoire ; ils comptent proposer à la Diète d'adresser à la Russie une dernière sommation au nom de toute l'Allemagne, pour qu'elle ait à accepter les quatre garanties ; mais cette nouvelle manœuvre ne donnera le change à personne. » — Havas.

FAITS DIVERS.

L'Empereur et l'Impératrice sont rentrés aux Tuileries avec la Cour. LL. MM. ont quitté leur résidence de Saint-Cloud, par suite de l'approche des réceptions d'hiver. — Havas.

— Lord Palmerston a quitté Paris, le 29 au matin, retournant à Londres. — Havas.

— De nombreux officiers d'infanterie, qui partent pour la Crimée, étaient mercredi à Paris. — Havas.

— La reine douairière d'Espagne, Marie-Christine, est en ce moment à la Malmaison avec ses

enfants, le duc de Rianzares et une nombreuse suite. — Havas.

— Des fouilles faites dernièrement dans le département des Côtes-du-Nord, sur le territoire de Corseul, viennent de mettre à découvert une foule de curiosités artistiques et archéologiques. On a trouvé des tronçons de colonnes, un édifice circulaire en briques, des mosaïques du bas-empire, une belle mosaïque, des débris de marbre, etc. Il est question de poursuivre avec soin ces précieuses découvertes. — Havas.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, vendredi 1^{er} décembre. — Des nouvelles de Crimée, du 18 novembre, démentent le bruit répandu, à Constantinople, d'une bataille qui aurait été livrée le 15. Elles mentionnent seulement une sortie, effectuée dans la nuit du 12 au 13, et qui a été repoussée avec une perte de 300 hommes pour l'ennemi. Les Français n'ont pas perdu plus de 40 hommes dans cette affaire.

L'ouragan du 14 a renversé les tentes de l'armée. Les travaux du siège, continués jusqu'à 80 mètres de la place, sont maintenant suspendus, dans l'attente d'une bataille présumée prochaine. Les Russes se sont retirés sur le Belbeck.

Omer-Pacha a reçu des dépêches de Paris, qui lui font presser son mouvement offensif ; il détache seulement deux régiments de son armée, pour les envoyer en Crimée. Constantinople a fourni 10,000 hommes de renfort, pour cette destination. Les troupes égyptiennes continuent à arriver.

Le *Turenne* et le *Donawerth* ont franchi le Bosphore le 18, avec 2,500 hommes. A cette date, la navigation était complètement rétablie.

Le matériel du *Henri IV* a été sauvé en partie. Les canons seraient retirés.

Les transports qui ont échoué étaient anglais pour la plupart ; ils ont été brûlés, afin d'éviter qu'ils fussent pris par l'ennemi.

Le général Canrobert, qui avait été alité pendant quelques jours, était complètement rétabli au départ du courrier. — Havas.

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Gabriel Durand, marchand de bois, demeurant commune de Saint-Lambert-des-Levés, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 504 du Code de commerce, à se réunir le lundi, 11 décembre prochain, à huit heures très-précises du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de Commerce, à l'effet de délibérer sur un concordat, sinon former un contrat d'union.

Le Greffier du Tribunal,
(667) A. DUDOUET.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Louis Perare, marchand couteiller, demeurant à Saumur, rue du Puits-Neuf, dont les créances ont été vérifiées et affirmées, sont invités à se réunir, le lundi 11 décembre prochain, à neuf heures précises du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de Commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et donner leur avis sur l'excusabilité du failli, conformément aux dispositions des articles 537 et 538 du Code de Commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(668) A. DUDOUET.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE APRES DÉCÈS.

Le lundi 4 décembre 1854, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par M^e PLÉ, commissaire-priseur, dans une portion de maison, servant de pied à terre à M. Caffin, propriétaire, rue du Temple, à Saumur, n^o 12, à la vente publique, aux enchères, de partie de son mobilier.

Il sera vendu :
Lits, couettes, couvertures, couvre-pieds, linge, effets, tables, chaises, glaces, buffet, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant et cinq centimes par francs. (659)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE APRES DÉCÈS.

Le jeudi 7 décembre 1854, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e H. PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est dédédé M. LEBOUL, propriétaire, sise à Saumur, faubourg de la Croix-Verte, ancienne route de Tours, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :
Lits garnis, un beau secrétaire avec plusieurs secrets, les portes à glaces, une console, le fond formant glace, pendule, fauteuils, glaces, chaises, tables, linge, effets, vin de Bordeaux en bouteilles, bouteilles vides, batterie de cuisine, fûts vides, etc.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (660)

Par adjudication,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 17 décembre 1854, à midi,

PLUSIEURS MORCEAUX

DE TERRE, VIGNE ET PRÉS,

Situés, communes de Distré, Bagneux, Rou et Riou-Marson, appartenant à M. Eugène BURY, docteur-médecin à Saumur.

S'adresser, pour prendre tous les renseignements, à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (661)

Par adjudication,

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON, avec jardin et servitudes, sur la levée d'Enceinte, en face l'hôtel de M. Charles Trouillard.

S'adresser à M. GASNAULT jeune, près l'hôtel de France. (662)

Par adjudication,

UNE ETUDE DE NOTAIRE,

Au chef-lieu d'un des meilleurs cantons du département des Deux-Sèvres.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 22.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

Par adjudication,

Le dimanche 31 décembre 1854, à midi, au château de Boumois, commune de Saint-Martin,

Par le ministère de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

LES BIENS

Ci-après désignés,

Détachés du DOMAINE DE BOUMOIS,

Situés commune de Saint-Martin-de-la-Place.

1^{er} LOT. — Une pièce de terre, dite le Pré-des-Folies, au canton de l'Aunay, contenant 88 ares 76 centiares, joignant MM. Rivain, Thuau, Leger, Hudeault et M^{me} Toché, et le chemin des Folies. — 130 pieds d'arbres.

2^e LOT. — Une pièce de terre et pré, au lieu dit le pré des Boires-Lambault, contenant 1 hectare 96 ares 75 centiares, joignant MM. Boucault, Léger et Bonnemère. — 200 pieds d'arbres.

3^e LOT. — Une autre pièce de terre, appelée le Pré-Maillet ou Clos-Leger, contenant 2 hectares 16 ares 17 centiares, joignant les héritiers Salmon, M. Dumest, et un chemin. — 140 pieds d'arbres.

4^e LOT. — Un autre morceau de terre, appelé le Pré-des-Boires, contenant 27 ares 90 centiares, joignant MM. Trottonin, Saillant et Bellanger.

S'adresser audit M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (663)

M. DUTOUR, agent d'affaires à Angers, s'empresse de porter à la connaissance des familles qu'il s'occupera, cette année, comme par le passé, de remplacements militaires, à des conditions raisonnables.

Il ose espérer que, d'après l'empressement qu'il a mis à exécuter ses traités dans des temps difficiles, les pères de famille, lui accorderont leur confiance pour traiter.

S'adresser à M. CHANLOUINEAU père, propriétaire à Saumur, muni de ses pouvoirs. (664)

MAIRIE DE VILLEBERNIER (Arrondissement de Saumur).

A DONNER A FERME

Pour le 1^{er} janvier 1855,

LES DOMAINES COMMUNAUX

ci-après,

Appartenant à ladite commune,

Consistant en deux prairies, dont l'affermement aura lieu à l'extinction des feux, le 17 décembre prochain, heure de midi, à la mairie de Villebernier, et par les soins de M. le Maire de ladite commune, savoir :

Premier lot d'affermement.

La prairie dite du Grand-Marais, à deux herbes, contenant 4 hectares ;

Deuxième lot.

La prairie des Bosses, aussi à deux herbes, contenant 2 hectares 30 ares.

Et pour les renseignements voir le cahier des charges déposé au secrétariat de la Mairie.

Mairie de Villebernier, le 22 novembre 1854.

(654) Le Maire, LIBAUD.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA MAISON

De feu M. Revelière-Lérvint,

Située à Saumur, rue des Payens, Composée de beaux appartements, servitudes, cour et jardin. (615)

A VENDRE

Dans la maison de M. de la COSTE, à Varrains, une TONNE DE VIN ROUGE CHAMPIGNY, 1846, contenant 3 barriques environ. — Plus 300 bouteilles, même crû, 1834—39—40—45. (638)

M^{me} TIFFENEAU-ROY, demeurant à Sainte-Maure, Indre-et-Loire, donne avis qu'elle possède à la Rollaudière, commune de Troguet, canton de l'Île-Bouchard, à un kilomètre de Paviers, des carrières ouvertes de calcaire hydraulique, avec fours, dont elle désirerait affermer le droit d'exploitation.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^{me} TIFFENEAU, et à M. MARTIN, son gendre, maire de Sainte-Maure. (650)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,
En détail.

En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur,
Le dimanche 3 décembre 1854,
à midi,

UNE FERME,

Située commune de Saint-Lambert-des-
Levées, rue Pichon, affermée aux
époux Baranger, et composée comme
suit :

1° Maison de fermier et dépen-
dances, et une ouche affiée de rangées
de ceps et arbres fruitiers; le tout en
un tenant contenant un hectare neuf
ares quatre-vingt-seize centiares;

2° Une ouche, dite Granger ou du
Pied-de-la-Levée, affiée d'arbres fruitiers
et de rangées de ceps, contenant
quarante-quatre ares, joignant d'un
côté M^{me} Toché, d'autre côté M. Le-
vesque-Hurault;

3° Un morceau de terre labourable,
situé au sud des Bressis, contenant
dix-neuf ares vingt-deux centiares, et
joignant d'un côté M^{me} Toché, d'autre
côté Chevalier;

4° Un morceau de terre, au même
canton, contenant vingt-quatre ares
soixante-quatorze centiares, joignant
d'un côté M^{me} Jouenne, d'autre côté
M. Comte;

5° Un morceau de terre, au même
canton, contenant onze ares, joignant
d'un côté M^{me} Gaulay, d'autre côté
Chasle;

6° Un morceau de terre, aux Rochel-
leries, contenant quatre-vingt-dix-
huit ares quatre-vingt-sept centiares,
joignant d'un côté Besnard, d'autre
côté Martin;

7° Un morceau de terre, situé aux
Tortrais, contenant quarante-neuf ares
quarante-trois centiares, joignant M^{me}
Roger et M. Allain;

8° Un autre morceau de terre, aux
Bas-Champs, contenant trente-cinq
ares soixante-quatorze centiares, joignant
lesieur Ferrand et Mademoiselle
Jouenne;

9° Un morceau de terre, situé au
même lieu, contenant seize ares cin-
quante centiares, joignant les sieurs
Labbé et Hudault;

10° Un autre morceau de terre, situé
aux Bas-Champs, contenant trente-
trois ares, joignant le sieur Labbé et
M^{me} Jouenne;

11° Un autre morceau de terre, situé
aux Vareennes, contenant trente-huit
ares cinquante centiares, joignant
d'un côté le sieur Chenuau, d'autre
côté Guilloux et Boireau;

12° Un autre morceau de terre, situé
aux Folies ou Petit-Ormeau, contenant
seize ares cinquante centiares, joignant
les sieurs Mathurin, Albert et Mau-
point;

13° Un morceau de pré, situé aux
Salembarrières ou Grièves, contenant
quatre-vingt-treize ares cinquante cen-
tiares, joignant les sieurs Toché et
Allouin;

14° Un autre pré, situé aux Buttes
ou Grièves, contenant vingt-deux ares,
joignant MM. Vaunois et Vantenat.

S'adresser à M. et M^{me} DELARUE,
rue du Temple, à Saumur, ou à M^e
DION, notaire.

On pourra traiter avant l'adjudica-
tion, pour chaque morceau de domaine,
s'il est fait des offres.

Il y a toute sûreté pour les acquéreurs,
et les plus grandes facilités pour le paie-
ment des prix. (612)

A LOUER

Présentement,

UN BEAU MAGASIN,

Place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à
Saumur, rue du Temple, n° 22.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans.

S'adresser à M^e DION, notaire. (636)

COSTUMES DE CARNAVAL

M^{me} V^e GOUIN a l'honneur d'infor-
mer qu'elle a un fort beau choix de
costumes à vendre à des conditions
avantageuses, rue Royale, 24. (633)

A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ

Située commune de la Breille, arrondis-
sment de Saumur,

Consistant en habitation de fermier,
terres rangées de vignes, terres labou-
rables, bois-taillis, pâtures et landes, le
tout contenant seize hectares soixante-
onze ares cinquante-deux centiares.

S'adresser au sieur Jean COULON,
adjoint au maire de Villeberrier, où à
M^e DUTERME, notaire à Saumur.

Etude de M^e CHASLE, notaire à
Saumur.

A VENDRE

En détail

ET PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 3 décembre 1854, à midi,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire
à Saumur,

UNE PROPRIÉTÉ

Située aux Rivières, commune de Sau-
mur, route de Saumur à Varrains, à
1 kilomètre de Saumur, consistant
en :

MAISONS, CAVES, COURS, JAR-
DINS, VIGNES, TERRAINS pro-
pres à bâtir et au jardinage.

Cette propriété, contenant en super-
ficie 1 hectare 34 ares 66 centiares,
sera divisée en 8 lots, ayant tous une
façade sur la route de Saumur à Var-
rains et aboutissant au chemin du pont
de Chacé, ou du steeple-chase.

S'adresser à M. COULOMB, pro-
priétaire des biens à vendre, demeur-
ant dans la maison.

On audit M^e CHASLE, notaire à Sau-
mur, place de la Bilange. (647)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur,
rue d'Orléans.

A VENDRE

De suite,

Une MAISON avec boulangerie et
four, située à Saumur, rue de Fenet;
Il dépend de cette maison un petit
jardin ayant accès sur la montée du
Petit-Genève.

S'adresser à M^e DION. (637)

A LOUER

Présentement,

LA MAISON DE CAMPAGNE
DU VAU-LANGLAIS.

A VENDRE
OU A ARRETER

55 ares de vigne et différents
morceaux de terre,

Situés au Moulin du Bois-Brard.
S'adresser à M. HUGONET. (592)

AVIS.

Il a été perdu, samedi dernier, dans
les rues de la ville ou dans les cafés,
4 billets de banque de 1,000 francs
chacun. Ceux qui les auraient trouvés
sont priés de les rapporter au bureau
du journal; il y aura bonne récom-
pense. (655)

AUX DEUX CITRONS.

Comestibles du Midi.—Epicierie fine.
PELISSIER, place de la
Bilange, à Saumur. (599)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE
PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour
arrêter promptement la chute des che-
veux; elle en empêche la décoloration,
nettoie parfaitement le cuir chevelu,
détruit les matières grasses et
pellicules blanchâtres; ses proprié-
tés régénératrices favorisent la repro-
duction de nouveaux cheveux, les
fait épaisir et les rend souples et bril-
lants, et empêche le blanchiment; GAR-
RANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen,
rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Sau-
mur, chez Eugène Pissot, coiffeur-
parfumeur, rue Saint-Jean, n° 2.
PRIX DU POT: 5 FR. (441)

fr. guérit
INJECTION SAMPSO, 4 en 3 jours
maladies secrètes. Bon préservatif. Dé-
pôt à Saumur, chez M. GUICHARD, ph. et
à Paris, rue Rambuteau, 40. Expédie.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Cabinet de Lecture

DE J. GODFROY, IMPRIMEUR-LIBRAIRE A SAUMUR

Grand' rue, près St-Pierre

J. GODFROY, pour répondre au désir de ses nombreux clients, vient de faire l'acquisition pour son
Cabinet de Lecture d'un grand nombre de bons ouvrages en mémoires, histoires et voyages, dont il
donne ci-dessous quelques-uns des titres :

Souvenirs, complément des mémoires de Dumas, avec les
mémoires, 26 vol.

Les Grands Jours d'Auvergne, 9 vol.

Mémoires de Ninon de Lenclos, suite aux Confessions de
Marion Delorme, 10 vol.

Les Heures de Prison de Madame Lafarge, suite à ses mé-
moires, 3 vol.

Cabanis, ou la guerre de sept ans, par Vchhald, 2 vol.

La Guerre civile en Espagne, 2 vol.

Les Comtes de Flandres, 2 vol.

Mémoires de Montémont, 5 vol.

Histoire de Pascal Paoli, 2 vol.

Histoire des Comtes de Champagne, 2 vol.

Histoire des Etats généraux, 2 vol.

Voyages de Levaillant, 3 vol.

Histoire de l'Empire Ottoman, 4 vol.

Histoire de France, par Lacroix, 10 vol.

Mémoires de Morillo, 2 vol.

Histoire de Bernadotte, 2 vol.

Histoire sous Charles VI, 2 vol.

Mémoires et Correspondances de Duplessis-Mornay, 12 vol.

Mémoires de Fauche-Borel, 4 vol.

Mémoires de Dumouriez, 5 vol.

Mémoires du Duc de la Force, 4 vol.

La Vendée militaire, par Créteineau-Joly, 4 vol.

Et beaucoup d'autres ouvrages d'auteurs anciens et modernes.

On trouve en cette maison : Imprimerie, Librairie et Papeterie ;
Cartonnerie, Registres, Reliures et Réglures.

Pour le jour de l'an, il y aura EXPOSITION de JOLIS ARTICLES
en LIVRES RICHES et autres, en PAPETERIE et FANTAISIE pour bureau,
en DIVERS DE PIÉTÉ, qui seront vendus à prix réduits.